



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La ministre

Réf : MTEEn/2023-06/23220

Paris, le **14 JUIN 2023**

Monsieur Christophe BOUILLON
Président
Association des Petites Villes de
France
42 Boulevard Raspail
75007 PARIS

A l'attention de Mesdames et
Messieurs les Maires

Objet : mobilisation en faveur de la sobriété énergétique

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le 6 octobre 2022, le Gouvernement présentait le premier plan de sobriété énergétique pour réduire la consommation d'énergie de notre pays de 10% d'ici fin 2024. Construit avec plus de 300 fédérations professionnelles, associations, représentants d'élus locaux, experts et partenaires sociaux, ce plan a sonné la mobilisation générale de l'Etat, des grandes entreprises, des collectivités locales et des Français dans un contexte de crise énergétique et climatique. Il comprend des mesures très concrètes, adaptées à chaque secteur.

Grâce à votre mobilisation, notre consommation de gaz et d'électricité combinée, a baissé de 12 % cet hiver. Elle a permis d'économiser l'équivalent de la production de 7 réacteurs nucléaires lors de pics de froid, c'est considérable. Je souhaitais, pour cela, vous remercier très chaleureusement.

Mais, nous ne devons pas limiter ces gains à l'hiver passé. Il nous faut désormais poursuivre cette dynamique et installer ces nouvelles habitudes dans la durée. En effet, les experts de RTE nous le disent : si nous voulons atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, nous devons réduire de 40% notre consommation d'énergie d'ici-là. Je sais pouvoir compter sur vous pour continuer à mettre en œuvre les mesures d'économies d'énergie cet été.

L'usage limité et raisonné des climatiseurs, gros consommateurs d'énergie et générateurs d'îlots de chaleur dans nos communes, est un enjeu prioritaire. C'est à ce titre que j'ai pris en octobre dernier le décret n°2022-1295 visant à mettre fin à la pratique de certains commerces qui climatisent ou chauffent leurs locaux tout en gardant les portes ouvertes.

Nous devons faire preuve de bon sens énergétique, tout en s'assurant que les commerces exemplaires, qui ferment leurs portes pour éviter le gaspillage d'énergie, ne soient pas désavantagés par rapport à ceux qui les ouvrent espérant attirer plus de clients. Alors que nos concitoyens adoptent de plus en plus des comportements de sobriété énergétique, l'image de commerces climatisant les rues est pour eux incompréhensible.



En votre qualité de maire, vous avez la pleine compétence pour contrôler le respect de ces dispositions. **C'est pourquoi je vous invite à organiser, en vue de l'été et dans la mesure de vos moyens, une campagne d'information et si nécessaire, de contrôle.** Je connais votre engagement s'agissant des mesures favorables au climat et à une concurrence loyale entre les commerçants. Le décret prévoit des sanctions pouvant aboutir à une amende administrative allant jusqu'à 750 euros pour les contrevenants.

Je souhaite en outre attirer votre attention sur une autre mesure de sobriété énergétique, qui concerne les publicités lumineuses. Elles sont interdites entre 1h et 6h du matin depuis octobre 2022 et juin 2023 pour celles sur des mobiliers urbains. A compter du 1^{er} janvier 2024, les pouvoirs de police des maires, seront renforcés et décentralisés afin de s'appuyer sur leur proximité et leur connaissance du territoire pour mieux faire respecter cette réglementation. Vous avez aussi la possibilité d'encadrer dans les règlements locaux de proximité les publicités et enseignes lumineuses situées à l'intérieur des vitrines des commerces (horaires d'extinction, prescriptions en termes de surface, de consommation énergétique ou de prévention des nuisances lumineuses). Les agents des directions départementales des territoires se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ces missions.

Sur tous ces sujets, je sais pouvoir compter sur votre implication et celle de votre conseil municipal. La mobilisation collective, qui nous a permis de réduire comme jamais nos émissions de gaz à effet de serre, doit s'installer de manière pérenne dans notre quotidien. Je serai à vos côtés, pour vous accompagner dans toutes ces transformations.

Les membres de mon cabinet, et plus particulièrement M. Steve Bossart, se tiennent à votre disposition par mail à steve.bossart@energie-climat.gouv.fr et au 06.63.84.43.29.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Chalumeaux

Munacher

Agnès PANNIER-RUNACHER